

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne**P2****Garantir un fonctionnement performant des lycées publics****J200**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L214-6 et suivants, L216-4, L822-1-1, R.216-4 à R.216-19,

VU le Code général de la propriété de personnes publiques et notamment les articles L.2124-32 et R.2124-78,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 516 € au lycée Henri Dunant d'Angers au titre de la prise en charge du déménagement d'un lave-linge ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 516 € ;

D'ATTRIBUER

une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 27 113,80 € au lycée Le Mans Sud du Mans au titre du remboursement des loyers de locaux loués au sein du Technoparc des 24H du Mans pour la section Junior Team (moto de compétition) pour la période d'octobre 2024 à avril 2025.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 27 113,80 € ;

D'AUTORISER

le versement de ces subventions en une seule fois sur présentation des factures acquittées visés par le comptable public ;

D'APPROUVER

les modalités d'attribution des logements par nécessité absolue de service aux agents régionaux des lycées figurant en annexe 1 ;

D'APPROUVER

la liste des logements de fonction proposés sous forme de conventions d'occupation précaire aux agents figurant en annexe 2 ;

D'APPROUVER

la convention d'agrément du restaurant scolaire entre la Région, le CROUS Nantes Pays de la Loire et le lycée des métiers Heinlex figurant en annexe 3 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

la convention-cadre relative à la participation de la Région Pays de la Loire à l'organisation des séjours de cohésion du service national universel 2025, figurant en annexe 4 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

la convention relative à la gestion de la cité scolaire Auguste et Jean Renoir à Angers, figurant en annexe 5 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

la convention de restauration entre la Région, le Département de la Sarthe, le lycée professionnel Claude Chappe à Arnage et le collège Henri Lefevre, figurant en annexe 6 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Vote dissocié sur le point 5 : convention cadre relative à la participation de la Région à l'organisation des séjours de cohésion du Service National Universel 2025

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstention : Victoria de VIGNERAL

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Johann BOBLIN.

REÇU le 24/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs